

**2011/3227 - Approbation d'une convention cadre 2011-2013 entre la Ville de Lyon / Musée d'Art Contemporain et l'Université Lumière Lyon II visant à une collaboration sur des projets scientifiques, culturels et pédagogiques** (Direction des Affaires Culturelles) (BMO du 14/02/2011, p. 0217)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

(Adopté.)